



SE FORMER

**PILOTEZ
VOS PROJETS
PROFESSIONNELS**

VIVÉA

Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Trouver votre formation

Identifier votre besoin

Pour répondre aux défis de l'agriculture, VIVÉA a identifié la nécessité d'**acquérir des compétences** sur les champs suivants et en a fait ses priorités :

- Conforter la position du chef d'entreprise ;
- Créer de la valeur ;
- Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ;
- Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail ;
- Déployer des solutions digitales.

Vous inscrire à une formation

Contactez l'organisme de formation de votre choix.

Ce dernier effectuera les démarches de prise en charge auprès de VIVÉA.

(ou)

Réalisez une pré-inscription directement en ligne.

VIVÉA met à disposition, sur son site internet, un catalogue de formations mis à jour mensuellement.

Chef d'exploitations agricoles **Entrepreneurs**
du paysage, de travaux agricoles et forestiers
Conjoints collaborateurs d'exploitation
Aides familiaux **Cotisants de solidarité**

Financer votre formation

Votre budget formation

La contribution formation vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation, **jusqu'à 3 000 € par an**.

Pour le valider, vous devez remplir ces trois conditions :

- L'action de formation est conforme au regard de la loi.
- Vous êtes à jour de votre contribution.
- VIVÉA dispose de l'enveloppe financière nécessaire.

Vos permis financés

En complément du droit annuel de 3 000 € par an, vous avez désormais la possibilité de vous faire **financer jusqu'à 100 % un ou plusieurs permis** nécessaires à l'exercice de votre activité agricole.

**dans la limite des plafonds de prise en charge et des fonds disponibles.*

Vous faire remplacer sur votre exploitation

Tout chef d'entreprise peut bénéficier du **service de remplacement** lorsqu'il part en formation.

Pour en savoir plus : contactez le Service de Remplacement de votre département.

Financer votre formation à l'installation

Le plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Vous êtes engagé dans une démarche d'installation, avez signé un PPP et vous ne pouvez pas bénéficier d'autres financements ?

VIVÉA pourra prendre en charge les formations définies dans votre PPP.

Pour en savoir plus : contactez votre centre PPP.

Élargissement des formations finançables

Afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, VIVÉA finance un abondement du Compte Personnel de Formation. De nouvelles **formations permettant l'acquisition des compétences entrepreneuriales** en direction des porteurs de projet sont désormais finançables : commercialisation, marketing, gestion des ressources humaines, la santé-sécurité, etc.

Pour en savoir plus : contactez votre conseiller VIVÉA.

**Accompagner, c'est être un allié
sur lequel compter pour avancer.**

**Former, c'est développer
les capacités de faire mieux,
pour soi, pour les autres
et pour le monde.**

**Cultiver l'avenir, c'est tout mettre
en œuvre pour que la formation
transforme les savoirs
en impacts positifs.**



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Pour construire votre projet, contactez votre conseiller :

<https://vivea.fr/contact/>

